



Préavis au Conseil communal

Construction d'un ascenseur public à la sortie Ouest du passage inférieur du carrefour des Croisettes – Epalinges
Crédit de construction

Aménagement du territoire

Bernard Krattinger, Municipal

N° 4/2018

Préavis adopté par la Municipalité le 8 janvier 2018



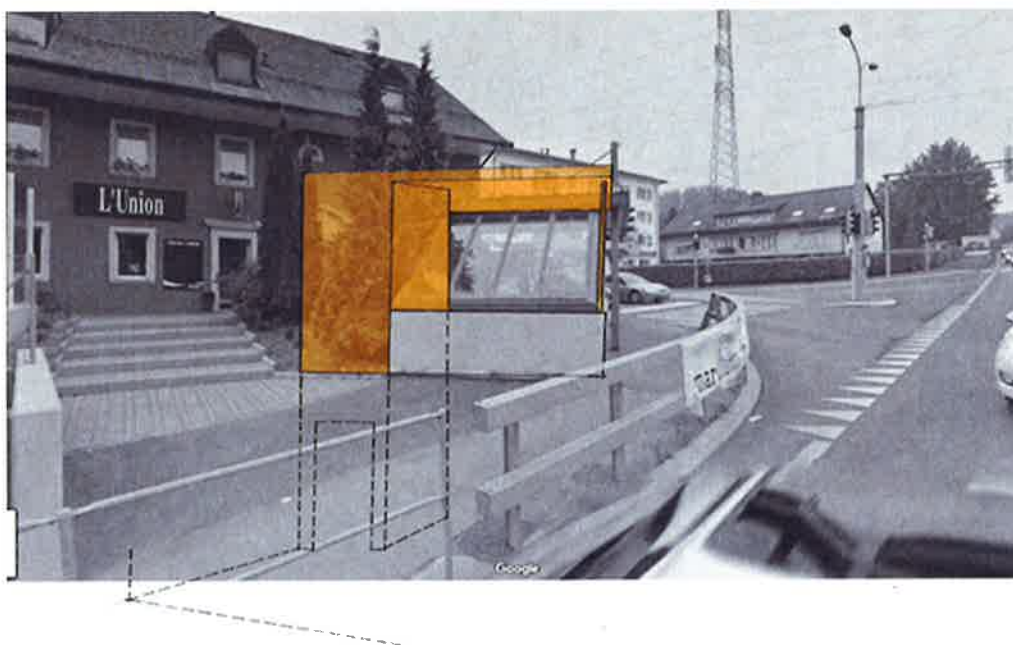
Table des matières

1	Objet du préavis	2
1.1	Demande	2
2	Préambule	3
2.1	Historique	3
2.2	Situation actuelle	3
3	Objectifs	4
3.1	Les travaux	4
3.2	Calendrier	4
4	Coûts de construction	5
4.1	Devis estimatif	5
5	Aspects financiers	5
6	Conclusions.....	6

1 Objet du préavis

1.1 Demande

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit de construction d'un montant de CHF 400'000.-- TTC (quatre-cent mille francs) destiné à la construction d'un ascenseur public à la sortie Ouest du passage inférieur du carrefour des Croisettes – Epalinges.



Esquisse du projet envisagé



2 Préambule

2.1 Historique

Le trafic sur la RC601 étant en constante augmentation, et pour sécuriser la traversée de la route cantonale, l'un des passages piétons traversant la route de Berne a été remplacé en 1994 par un passage pour piétons sous le carrefour des Croisettes.

Le 27 octobre 2008, le M2 arrivait aux Croisettes à Epalinges. Cet important changement s'est traduit par une sensible augmentation de l'utilisation du passage inférieur des Croisettes, qui est aujourd'hui, utilisé quotidiennement pour accéder aux différents transports publics (TL, Cars Postaux, M2) ainsi qu'au Biopôle depuis le quartier des Croisettes. Ce passage souterrain est aussi l'une des liaisons entre les secteurs Est et Ouest de la Commune d'Epalinges.

2.2 Situation actuelle

Construit il y a plus de 20 ans, ce passage est aujourd'hui en excellent état, grâce notamment à un entretien régulier. Son défaut majeur est l'inconfort dû à la forte déclivité de l'escalier situé à l'Ouest dudit passage (côté Hôtel de l'Union). Son utilisation est particulièrement difficile, voire impossible pour les personnes âgées ou à mobilité réduite. Une rampe d'accès au passage souterrain existe, mais cette dernière allonge considérablement le trajet et aboutit dans un environnement peu accueillant.



PASSAGE INFÉRIEUR

● FUTUR ASCENSEUR

La déclivité de l'escalier existant ne pouvant être modifiée pour des raisons évidentes d'exiguïté de l'espace à disposition, seule l'installation d'un ascenseur permettra d'améliorer la liaison entre le chemin des Croisettes et le passage inférieur menant au M2 et au Biopôle.



L'escalier actuel menant au passage inférieur est construit en bordure du domaine public – DP40. La surface restante à disposition sur le domaine public étant insuffisante, la cage d'ascenseur projetée devra être en partie implantée sur la parcelle privée n°75 (Hôtel de l'Union).

Des contacts ont été pris avec le propriétaire de cette parcelle. Celui-ci n'est pas opposé à la réalisation de cette infrastructure et a donné son accord de principe pour la cession au domaine public de la surface nécessaire à la création de cet ascenseur public (env. 16 m²).

3 Objectifs

Afin d'améliorer l'accès au chemin des Croisettes et au passage sous la route de Berne, principalement pour les personnes âgées et à mobilité réduite et suite aux propositions faites par les habitants du quartier lors de la démarche participative «Croiser les envies pour les Croisettes», la Municipalité a estimé pertinente la création d'un ascenseur à proximité des escaliers existants, permettant d'atteindre sans peine le passage inférieur menant au M2 et au Biopôle. Le côté Est du passage souterrain étant déjà équipé d'un ascenseur, les déplacements des usagers dudit passage seront ainsi notablement facilités.

3.1 Les travaux

Résumé des travaux : (voir plan et coupe en annexe)

- Déplacement de divers éléments (mobiliers urbains, aco-drain, conduite d'eau, etc.)
- Percement d'une ouverture dans le mur en béton Ouest. (env. 130 x 230cm)
- Démolition de la toiture de la cage d'escalier.
- Création d'une cage d'ascenseur en béton (travaux de fouilles, fondations, mur BA) et d'une nouvelle toiture sur l'ensemble (cages d'ascenseur et d'escalier).
- Remise en état des aménagements extérieurs
- Installation de l'ascenseur et divers travaux de finitions (végétalisation de la toiture, revêtement de sol, barrières, mains-courantes, etc.)

3.2 Calendrier

Un dossier d'enquête public sera déposé durant le premier trimestre de l'année 2018.

En cas d'adoption du présent préavis par le Conseil communal, les travaux seront réalisés durant la période des vacances d'été 2018 (juillet – août 2018). Le passage inférieur restera en service durant les travaux. Son accès s'effectuera par l'actuel escalier ou par la rampe parallèle au trottoir longeant la route de Berne.



4 Coûts de construction

4.1 Devis estimatif

Une offre a été demandée à l'entreprise OTIS S.A. pour la fourniture et pose d'un ascenseur accessible en fauteuil roulant. Les estimations des coûts pour la réalisation de cette infrastructure ont été établies à partir du devis demandé au Bureau d'ingénieurs en génie-civil, devis basés sur des coûts d'ouvrage récents.

Tableau récapitulatif des coûts et répartition par CFC (+/-10%)

CFC	Description	Montant CHF
211	Travaux de l'entreprise de maçonnerie	196'000,00
213	Construction en acier	6'000,00
224	Couverture	7'000,00
230	Installations électriques	15'000,00
261	Ascenseur	45'000,00
272	Ouvrages métalliques	10'000,00
292	Honoraire d'ingénieur & Géomètre	60'000,00
	Divers et imprévus +/-10%	33'900,00
	Total HT	372'900,00
	TVA 7.7%	28'713,30
	Total TTC	401'613.30
	Total Arrondi TTC	400'000,00

Lors de l'adjudication de ces travaux, l'ensemble des soumissions et offres sera établi conformément à la loi sur les marchés publics.

5 Aspects financiers

Ce projet figure au plan des investissements 2018 pour un montant de CHF 250'000.-TTC.

En l'état actuel, les finances communales, en particulier le niveau des liquidités, devraient permettre de financer ces travaux sans recourir à l'emprunt. En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à CHF 7'460.-- (calculée à 1.865 %, sur un montant de CHF 400'000.--).



6 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- Vu le préavis No 4/2018 de la Municipalité du 8 janvier 2018
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de **CHF 400'000.-- TTC (quatre cent mille francs)** destiné à la Construction d'un ascenseur public à la sortie Ouest du passage inférieur du carrefour des Croisettes tel que présenté dans le présent préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement;
3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Maurice Mischler

Le secrétaire a.i.

René Parrat

Annexes : - plan de situation, plan, coupe.

DALLE TOITURE 1:50

EXIST=717.26
EXIST=716.76
EXIST=716.59
EXIST=716.42

ACCES ENTREE UNION

21
22
26
26
26
26

PLATE WITH 1/2" OF
CONCRETE ABOVE FIN. FLOOR

TL

[illegible]